

Etude « Potentiels d'optimisation du système du brevet suisse »

Bien que le système du brevet suisse ait fait ses preuves jusqu'à présent, il est utile, de temps à autre, de s'assurer qu'il réponde encore à la rapide évolution des conditions-cadres. C'est pourquoi l'IPI a mandaté Polynomics et Frontier Economics, deux entreprises de conseil économique, de mener une enquête dont les résultats font l'objet de la présente étude. L'objectif était d'identifier des potentiels d'optimisation et, le cas échéant, de formuler des recommandations sur la manière de les mettre en œuvre. L'attention s'est en particulier portée sur la question de savoir dans quelle mesure l'introduction de l'examen complet des brevets suisses rendrait le système plus efficace et fiable et si cette option répond véritablement à un souhait des différentes parties prenantes.

Résultats

Outre l'option de la suppression du brevet suisse, quatre axes de réforme envisageables ont pu être identifiés à partir des quelque 20 entretiens structurés conduits avec des représentants d'importants groupes concernés : introduction d'un examen complet, création d'un modèle d'utilité, ajout d'un délai de grâce et intensification de la collaboration internationale.

Le vaste sondage électronique mené par la suite a révélé qu'un cinquième environ des personnes interrogées est favorable à la suppression ou au remplacement du brevet suisse par une modèle d'utilité. Un bon tiers souhaite maintenir le statu quo ou introduire un délai de grâce. Enfin, près de la moitié des sondés se prononce en faveur de l'introduction d'un brevet faisant l'objet d'un examen complet.

L'analyse économique des options de réforme a cherché à mettre en évidence les potentiels de réduction de l'insécurité juridique du système actuel. Il ressort de plus de la comparaison internationale que les expériences de nombreux systèmes nationaux proposant un examen complet avec différentes variantes sont positives.

Un important résultat implicite de l'étude est que l'adhésion au régime du brevet suisse actuel est manifestement très bonne. En effet, une nette majorité des sondés a notamment indiqué que le système d'aujourd'hui avait un impact positif sur l'innovation. Plus de 70 % des personnes interrogées ont en outre qualifié d'adéquates l'étendue de la protection et les exceptions au brevet prévues par le régime en vigueur.

Recommandations

Sur la base des interviews et du sondage, de l'analyse économique et de la comparaison internationale, les auteurs de l'étude ont formulé les recommandations suivantes :

- pas de suppression du brevet suisse
- pas de modification de l'étendue de la protection et des exceptions prévues par le régime actuel
- pas d'introduction d'un modèle d'utilité ou d'un délai de grâce pour le brevet suisse actuel
- introduction d'un examen complet (avec modèle d'utilité et collaboration internationale)
- possibilité de doubler le montant des taxes de procédure pour un brevet soumis à l'examen complet compte tenu des résultats établis quant à la disposition à payer

Examen complet

Aujourd'hui, l'IPI procède certes à un examen matériel des demandes de brevet déposées en Suisse, mais il ne vérifie pas la nouveauté ni l'activité inventive de l'invention. Lors d'un examen complet, comme celui effectué par l'Office européen des brevets, l'invention est examinée sous ces deux angles également. Actuellement, plus de 90 % des brevets enregistrés en Suisse sont issus de demandes examinées par l'Office européen des brevets.

Sondage électronique

Le sondage a été envoyé à plus de 5000 titulaires de brevets, à tous les membres des associations de conseils en brevets et de propriété intellectuelle, à des professeurs (de droit), des organisations de consommateurs, des ONG, etc. Près de 200 réponses ont été dépouillées.